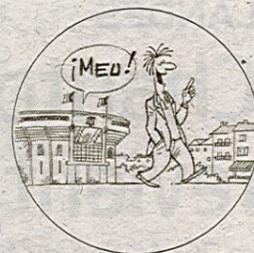


## MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION



## LE PIÉTON

A pu constater que si les travaux dans le quartier de l'hôpital, et notamment les changements de sens de circulation, ont bousculé les habitudes, tout n'est pas encore tout à fait rentré dans l'ordre. Ainsi, le Bipède, en déambulant dans la rue Bibes, est tombé sur un panneau indiquant une priorité à droite, alors même que l'on ne peut arriver que par la gauche dans la rue suivante... Comme quoi un panneau informatif peut parfois avoir l'effet inverse !

## UTILE

## « SUD OUEST »

**Rédaction.** 81, avenue Georges-Clemenceau, 40000 Mont-de-Marsan. Tél. 05 33 07 03 50. Accueil de 9 à 12 h et de 14 à 18 h. Courriel : montdemarsan@sudouest.fr Facebook : Sud Ovest.fr Landes Twitter : @SO\_Landes  
**Publicité, petites annonces.** Tél. 05 33 07 03 80.  
Abonnements. Votre journal à domicile au 05 57 29 09 33.

## SERVICES

**Police municipale et objets trouvés.** Tél. 05 58 05 87 22.  
**Fourrière.** Tél. 05 58 06 16 16. Depann'Auto, ZA de la Faisanderie.  
**Encrants et voiries.** Allô mairie au 0 800 40 10 40 (numéro vert) permettant de prévenir directement les services municipaux de problèmes (voirie, dégradations, insalubrités) rencontrés sur la voie publique et les lieux municipaux.  
**Médiathèque du Marsan Philippe-Labeyrie.** Tél. 05 58 46 09 43.  
**Transports.** TMA, 227, boulevard Antoine-Lacaze à Mont-de-Marsan, tél. 05 58 45 04 26.  
**Déchetteries.** Du Conte, rue de la Ferme-du-Conte. Tél. 05 58 45 76 17 Le Rond, 30, avenue Robert-Causse. Tél. 05 58 05 97 00. Saint-Pierre-du-Mont, rue Jean-François Compeyrot. Tél. 05 58 06 96 39. Site Internet : sictomdumarsan.fr Régie des eaux, 7 place Francis-Planté. Tél. 09 69 39 24 40. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.  
**Caisse primaire d'assurance maladie.** 236, avenue de Canenx. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Tél. 36 46. Site Internet : ameli.fr  
**Préfecture des Landes.** 24, rue Victor-Hugo, 40021 Mont-de-Marsan. Tél. 05 58 06 58 06. Courriel : prefecture@landes.gouv.fr  
**Marchés.** Marché alimentaire Saint-Roch, sous la halle et sur la place, tous les mardis matin et tous les samedis matin. Marché aux vêtements, chaussures, etc., place des Arènes tous les mardis de 9 à 18 heures.  
**Piscines.** Piscine municipale à Mont-de-Marsan, rue Sarraute, tél. 05 58 75 09 47. Piscine municipale Claude-Lassaigne de Saint-Pierre-du-Mont. Rue de la Provence, tél. 05 58 75 29 77.



Guillaume Dutoya a été élu président du Codev en janvier 2022. PHILIPPE SALVAT / « SUD OUEST »

## Une première année « enrichissante »

Le Conseil de développement, ou Codev, a été mis en place en janvier 2022, pour plancher sur certains dossiers de Mont-de-Marsan Agglomération. Rencontre avec son président, Guillaume Dutoya

Recueilli par Morgane Bolinhas  
m.bolinhas@sudouest.fr

### Quel est le rôle du Conseil de développement ?

Notre rôle est de participer à la vie publique de Mont-de-Marsan Agglomération, via des dossiers proposés par le président, Charles Dayot, mais aussi des dossiers sur des sujets d'actualité bien précis, dont les membres du Codev ont décidé de s'auto-saisir.

### Comment s'est passée cette première année ? Y a-t-il des choses à améliorer ?

Elle a été enrichissante ! Nous avons fait six réunions plénières. Concernant le projet de territoire Marsan 2035, nous avons présenté nos travaux auprès du Conseil communautaire en juin. En novembre, nous avons fait une conférence-débat sur le thème de l'eau au niveau de l'agglomération, avec la participation de la Régie des eaux, de la Chambre d'agriculture et d'un groupement d'agriculteurs de Mazerolles.

Ensuite, on peut toujours améliorer ! On aurait aimé avoir un peu plus de temps sur Marsan 2035. Mais ce n'est que partie remise car on aura la possibilité de revenir dessus cette année.

On aura un peu plus de sujets à traiter en 2023, on s'est fixé un objectif de trois à quatre dossiers. Nous sommes tous issus de la société civile donc s'investir dans un Codev, c'est du bon sens citoyen.

### L'eau a occupé une place primordiale pour le Codev en 2022, pourquoi ?

À cause de l'actualité, des conditions climatiques... Il semble qu'elle peut devenir une denrée rare. On a aussi voulu mettre en avant ce qui était fait dans l'agglomération et avec ses acteurs. On est sur un territoire rural, donc il paraissait important d'axer nos travaux sur l'eau. Et ça a marché puisqu'on a fait salle pleine ce jour-là, un lundi soir, en plein Mondial de football ! On a touché les gens et les débats ont été de qualité.

### Garderez-vous ce penchant environnemental en 2023 ?

Oui, puisqu'on va intervenir sur le Plan climat air énergie territorial (PCAET). Mont-de-Marsan Agglomération va nous sonder sur ce qui va être mis en œuvre, on va apporter nos travaux et notre réflexion. On a des idées et des opinions à soumettre aux élus, afin qu'ils prennent en compte notre expertise sur tel ou tel domaine. La richesse du Codev, ce sont nos parcours professionnels et nos connaissances du territoire. Pour le premier semestre, nous sommes en train de travailler sur la mobilité douce.

### Vous avez donc été sollicités sur le projet de territoire Marsan 2035. Que se dessine-t-il pour l'heure ?

Il est toujours en réflexion, des travaux seront encore faits en 2023. On nous a demandé d'intervenir sur les parties économie, formation, tourisme et ha-

### QUEL FONCTIONNEMENT ?

Depuis 2019, le Conseil de développement est une obligation légale pour une entité de la taille de Mont-de-Marsan Agglomération. Il a été mis en place il y a un an, possède 64 membres et trois collèges : celui des citoyens, celui des représentants des communes et celui des corps constitués et corps de métiers. Le mandat actuel court jusqu'à 2026. À

bitat. On a rendu des pistes de réflexion pour valoriser encore plus le territoire. Par exemple, pour le tourisme, on a préconisé que Mont-de-Marsan soit la station d'accueil des visiteurs, pour qu'ils viennent y prendre l'information et la diffusent sur le

« La richesse du Codev, ce sont nos parcours professionnels et nos connaissances du territoire »

reste de la région. On n'a pas la prétention de dire que les élus feront tout ce qu'on leur a conseillé, il y a toujours une question politique et une question budgétaire. On voudrait qu'ils piochent deux, trois idées.

Vous avez choisi de décentraliser vos dernières réunions plénières. Pourquoi ? L'Agglomération, ce n'est pas que Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont, ce sont 18 com-

munes. On a décidé d'aller se faire connaître, d'abord, mais aussi de rencontrer les élus et les conseillers municipaux. Ils nous présentent leur commune et ça nous permet d'avoir des idées. On procède par ordre alphabétique, on a commencé par Benquet et Bostens.

Toutes les plénières 2023 sont programmées, il y en aura quatre, à Bougue, Bretagne-de-Marsan, Campagne et Campet-et-Lamolère.

En dehors de la mobilité douce et le PCAET, quels seront vos objectifs et priorités pour 2023 ?

Pour le second semestre, on pense aborder les circuits courts alimentaires. Une bonne partie des membres veut aussi faire une autre conférence-débat à l'automne, mais le thème n'est pas arrêté à ce jour.

Nous voudrions aussi intégrer la Coordination régionale des Codev, pour valoriser le travail de nos membres. Plus le Codev est important, plus il y aura de travaux.